Proposition à l'AGA 2023

Règlement spécifique #13

PROPOSITION Normes d'investiture

Règlement spécifique 13	4 pages
Adoption : À venir	
Modification :	

Description de la proposition

C'est un tout nouveau règlement spécifique qui vient établir de manières claires les conditions, les exigences et les privilèges de l'investiture. Le règlement spécifique est appuyé par une résolution votée à l'unanimité du commissariat et du conseil d'administration.

L'INVESTITURE À L'AABP

Nous distinguons 4 types d'investiture : l'investiture d'un commissaire qui est directement lié à sa nomination; l'investiture d'un chef de groupe qui lui octroie certain privilège; l'investiture du chef d'unité par son chef de groupe qui lui témoigne sa confiance et finalement l'investiture du chef de patrouille par son chef.

1 - INVESTITURE DES COMMISSAIRE

L'investiture du commissaire va de facto avec sa nomination à la fonction de commissaire. Elle ne requiert aucun critère. On estime qu'un commissaire général nomme des personnes dont il a déjà confiance.

Il appartient au Commissaire général d'investir ses adjoints, le DCC et ses commissaires de branches

Privilège du commissaire

- Il siège au commissariat où il a un droit de parole et un droit de vote ou non conformément aux règlements généraux.
- Il peut faire des visites d'unités
- Les commissaires liés aux branches et aux opérations marines peuvent signer les permis de camp.

Insigne d'investiture

Aucun, tous les commissaires sont de facto investis.

Cérémonie d'investiture

Proposition à l'AGA 2023
Règlement spécifique #13

La cérémonie d'investiture peut se faire lors d'un commissariat ou dans un événement national. Elle est présidée par le commissaire général. Le cérémonial d'investiture est celui du point de repère dédié aux commissaires.

Révocation de l'investiture

L'investiture est liée à la fonction, donc quitter la fonction de commissaire abroge automatiquement l'investiture et les privilèges qui lui sont reliés.

2-INVESTITURE DU CHEF DE GROUPE

L'investiture d'un chef de groupe permet de témoigner de la confiance du commissaire général et de son commissariat pour les aptitudes et le jugement du chef. Elle répond à certains critères et s'accompagne de privilèges.

L'investiture, c'est un engagement officiel du chef de groupe auprès de l'Association, elle est surtout le témoignage de la confiance du commissaire général à l'égard du chef de groupe.

Seul le chef de groupe peut être investi, pas les assistants-chefs de groupe.

Critères d'investiture

- Avoir réussi avec succès un BC2 dans n'importe quelle branche.
- Avoir suivi une formation chef de groupe donnée annuellement par l'AABP.
- Avoir au moins 1 an d'expérience en tant que chef ou assistant-chef de groupe.
- Avoir au moins 5 années de service à l'AABP
- Être reconnu par le commissaire général comme digne de confiance.

Privilège du chef de groupe investi

- Il effectue l'ensemble des responsabilités et devoirs du chef de groupe;
- Un chef de groupe investit peut investir seul ses chefs d'unité.
- Lorsqu'il est autorisé par le commissaire de branche, il approuve les programmes de camp selon la procédure établie (au cas de changement de commissaire le consentement est à revoir);
- Avec le consentement du commissaire de branche, il investit les chefs d'unité du groupe qu'il dirige lorsqu'ils ont démontré leur capacité à assumer leur rôle;

Insigne d'investiture

Un cuir blanc derrière la croix de promesse. Le cuir est en fait un feutre découpé aux dimensions de la croix de promesse.

Cérémonie d'investiture

La cérémonie d'investiture se fait en présence du groupe. Elle est présidée par le commissaire général ou un commissaire délégué. Le cérémonial d'investiture est celui du point de repère dédié au chef de groupe.

Révocation de l'investiture

Le commissaire général, sur l'approbation de la commission scoutisme, peut révoquer une investiture lorsque des circonstances graves l'exigent.

3 - INVESTITURE DU CHEF D'UNITÉ

L'investiture d'un chef d'unité permet de témoigner de la confiance du chef de groupe pour les aptitudes et le jugement du chef d'unité. Elle répond à certains critères et s'accompagne de privilèges.

L'investiture, c'est un engagement officiel du chef d'unité auprès de son groupe, elle est surtout le témoignage de la confiance du groupe à l'égard d'un chef d'unité.

L'investiture d'un chef d'unité appartient exclusivement au groupe qui peuvent ajouter des critères d'investiture et des privilèges liés à leur groupe; sans que cela n'outrepasse les pouvoirs dévolus au chefs par les règlements généraux et spécifiques. Les critères ici énumérés sont là à titre de minima pour assurer une certaine uniformité dans l'association.

Seuls les chefs d'unité peuvent être investis, pas les assistants-chefs.

Critères d'investiture

- Avoir réussi avec succès un BC1 dans la branche de l'unité où il est chef;
- Avoir au moins 1 an d'expérience en tant que chef d'unité;
- Avoir au moins 3 années de service à l'AABP;
- Être assidu dans les activité du groupe;

Proposition à l'AGA 2023

Règlement spécifique #13

- Être reconnu par le chef de groupe avec l'approbation du conseil de groupe comme digne de confiance.
- Le chef de groupe doit demander l'approbation au commissaire de branche de l'unité avant de procéder à l'investiture de son chef

Privilège du chef d'unité investi

Il effectue l'ensemble des responsabilités et devoirs du chef d'unité;

Il bénéficie des privilèges propres au groupe que celui-ci accorde à ses chefs investis.

Insigne d'investiture

Un cuir blanc derrière la croix de promesse. Le cuir est en fait un feutre découpé aux dimensions de la croix de promesse.

Cérémonie d'investiture

La cérémonie d'investiture se fait en présence du groupe. Elle est présidée par le chef de groupe accompagné du commissaire de branche ou un commissaire délégué si le chef de groupe n'est pas luimême investi. Le cérémonial d'investiture est celui du point de repère dédié au chef d'unité.

Révocation de l'investiture

Le chef de groupe, avec l'approbation du commissaire de branche et du conseil de groupe, peut révoquer une investiture lorsque des circonstances graves l'exigent.

4 - INVESTITURE DU CHEF DE PATROUILLE

L'investiture d'un chef de patrouille se fait en conformité avec les dispositions de la méthode branche verte. Les chefs de troupes et le commissaire branche verte sont responsable de sa mise en œuvre selon les critères, les privilèges et le cérémonial décrits par la branche et approuvés par le commissariat.